



# DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Code de commerce articles L310-22, L 310-5, R 310-8, R 310-9 et R 310-19 et articles R 321-1 et R 321-9 du code pénal)

## 1- Déclarant :

Nom, Prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : .....  
Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales): .....  
N° SIRET : .....  
Adresse : ..... n° Voie : .....  
Complément d'adresse : .....  
Code postal : ..... Localité: .....  
Téléphone (fixe ou portable) : .....

## 2- Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail): .....  
Marchandises vendues :  neuves  occasion  
Nature des marchandises vendues : .....  
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R 310-8 du code de commerce): .....  
Date de début de la vente : ..... Date de fin de la vente : .....  
Durée de la vente (en jours) : .....

## 3- Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) ....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenues et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévus à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15000 euros (article L 310-5 du code de commerce).

## 4- Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée : ..... N° d'enregistrement : .....  
Recommandé avec demande d'avis de réception : .....  
Remise contre récépissé  
Observations :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....